

Lubrifiant semi-synthétique de haute performance pour moteurs 4 temps motos.

PERFORMANCES

Normes :

API SL
 JASO MA2

AVANTAGES

Ce lubrifiant a été conçu pour apporter la **performance dans le temps** dans un **environnement "propre"** :

Le choix d'une **technologie d'additifs** permettant une protection renforcée vis à vis de l'oxydation et un excellent pouvoir détergent dispersant assure un **rendement optimum** du moteur diminuant ainsi les émissions polluantes.

L'équilibre **bases minérales - supports synthétiques** onctueux et très stables thermiquement renforce les qualités du lubrifiant au travers d'un film d'huile résistant.

15W50 : présente l'avantage d'une viscosité à chaud élevée permettant le maintien des performances en usage sévère.

UTILISATIONS

Spécialement développé pour les **moteurs 4 Temps sollicités** en usage intensif sur route ou autoroute.

Peut aussi convenir pour les autres types de moteurs fonctionnant dans des conditions sévères.

| Caractéristiques | Méthodes | Unités | Valeurs |
|-------------------------------|------------|--------------------|---------|
| Viscosité cinématique à 100°C | ASTM D445 | mm ² /s | 17.5 |
| Viscosité cinématique à 40°C | ASTM D445 | mm ² /s | 128.3 |
| Indice de viscosité | ASTM D2270 | - | 150 |
| CCS @ -20°C | ASTM D5293 | m.Pa.s | 6746 |
| Masse volumique à 15°C | ASTM D1298 | kg/m ³ | 876 |
| Point d'éclair VO | ASTM D92 | °C | >236 |

Les caractéristiques sont données à titre indicatif et correspondent à nos standards de fabrication actuels. IGOL se réserve le droit de les modifier pour faire bénéficier sa clientèle de l'évolution de la technique. Avant d'employer ce produit, il convient de consulter les instructions d'utilisation et les impacts sur l'environnement figurant dans les fiches techniques et de sécurité. Les renseignements donnés ci-dessus sont basés sur l'état actuel des connaissances relatives au produit concerné. L'utilisateur du produit doit prendre toutes les précautions utiles relatives à son utilisation. En aucun cas IGOL ne pourra être tenu responsable de dommages résultant d'une mauvaise utilisation de celui-ci.

Ref. documentaire : I-108-C-1507

Date d'édition : 29/07/2015

